



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association OGEC Saint Benoît

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024
Association OGEC Saint Benoît
5 Cloître Saint-Martin 49100 ANGERS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association OGEC Saint Benoît

5 Cloître Saint-Martin 49100 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024

À l'assemblée générale de l'association OGEC Saint Benoît,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC Saint Benoît relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 19 novembre 2024

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	31/08/2024			31/08/2023
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions brevets droits similaires	80 994	48 284	32 710	30 287
Autres immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	7 719 079	7 489 565	229 514	332 484
Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 808 606	2 814 631	993 975	680 887
Autres immobilisations corporelles	3 456 167	2 942 605	513 562	554 953
Immobilisations corporelles en cours	7 466 389		7 466 389	912 176
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 040 430		1 040 430	1 013 768
Prêts	117 432		117 432	113 386
Autres immobilisations financières	828 773		828 773	828 773
TOTAL (I)	24 517 870	13 295 085	11 222 785	4 466 716
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 824	10 716	14 108	9 554
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	153 116	1 299	151 817	808 067
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	1 469 791		1 469 791	3 511 993
Charges constatées d'avance	269 811		269 811	170 664
TOTAL (II)	1 917 542	12 015	1 905 526	4 500 278
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	26 435 412	13 307 100	13 128 312	8 966 994
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			7 931	
(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	31/08/2024	31/08/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	5 446 924	5 659 435
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	241 706	(212 511)
Total des fonds propres (situation nette)	5 688 629	5 446 924
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 526 082	1 493 199
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres	1 526 082	1 493 199
Total des fonds propres	7 214 711	6 940 122
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	311 884	
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	311 884	
Provisions		
Provisions pour risques	25 000	
Provisions pour charges	287 090	276 892
Total des provisions	312 090	276 892
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 553 954	84 279
Emprunts et dettes financières divers	109 226	109 226
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	119 212	103 698
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 097	303 941
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	299 181	287 638
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	419 305	342 023
Autres dettes	19 246	15 325
Produits constatés d'avance	538 405	503 850
Total des dettes	5 289 627	1 749 979
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	13 128 312	8 966 994
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	241 705,71	(212 511,41)
(1) Dont à moins d'un an	1 779 701	1 588 401
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	74	93

Compte de Résultat 1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/08/2024	31/08/2023
	12 mois	12 mois
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	49 755	53 455
dont ventes de dons en nature	8 653	20 002
Ventes de prestations de service	5 280 994	4 864 368
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 025 221	2 918 314
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	24 919	22 372
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	321 172	16 162
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	44 544	64 320
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	15 704	10 961
Total des produits d'exploitation	8 762 310	7 949 952

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	41 244	43 957
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 463 905	4 495 248
Aides financières	55 732	62 533
Impôts, taxes et versements assimilés	238 167	241 717
Salaires et traitements	2 299 663	2 211 574
Charges sociales	883 397	868 589
Dotation aux amortissements et dépréciations	495 967	496 691
Dotation aux provisions	35 198	42 355
Reports en fonds dédiés	311 884	
Autres charges	11 563	7 883
Total des charges d'exploitation	8 836 718	8 470 547
RESULTAT D'EXPLOITATION	(74 408)	(520 595)

Compte de Résultat 2/2

		31/08/2024	31/08/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(74 408)	(520 595)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	909	1 335
	Autres intérêts et produits assimilés	24 789	37 465
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	26 662	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		52 361	38 800
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		26 662
	Intérêts et charges assimilées	61 788	1 065
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		61 788	27 728
RESULTAT FINANCIER		(9 427)	11 072
RESULTAT COURANT avant impôts		(83 835)	(509 522)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	22 573	8 725
	Sur opérations en capital	312 775	309 721
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	335 347	318 445
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 508	10 780
	Sur opérations en capital		2 217
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		4 508	12 997
RESULTAT EXCEPTIONNEL		330 839	305 448
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 299	8 437
TOTAL DES PRODUITS		9 150 018	8 307 197
TOTAL DES CHARGES		8 908 312	8 519 709
EXCEDENT ou DEFICIT		241 706	(212 511)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		14 635	14 152
TOTAL		14 635	14 152
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		14 635	14 152
TOTAL		14 635	14 152
<i>Mission de présentation</i>			

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 128 312** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 150 018** euros et un total **charges** de **8 908 312** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **241 706** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2023** et finit le **31/08/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-BENOIT a pour objet social la gestion d'un établissement scolaire, de l'école maternelle aux classes prépa, avec une restauration et un internat.

Les ressources de l'association sont constituées par :

- **Les forfaits versés par les collectivités publiques** (Etat, Région, Conseil départemental et Commune), sur la base de contrats d'association conclus entre l'Etat et l'Ogec Saint Benoît :
 - o Collège privé mixte Saint Benoît – 5, rue Chevreul à ANGERS :
Contrat d'association du 13 novembre 1981 et 35^{ème} avenant se rapportant à l'exercice 2023/2024 en date du 23 février 2024
 - o Lycée Saint Benoît Collégiale – 5, cloître Saint Martin à ANGERS
Contrat d'association du 1^{er} septembre 2018 et avenant se rapportant à l'exercice 2023/2024 en date du 23 février 2024
 - o Lycée général et technologique Saint Benoît Université – 7, rue Volney à ANGERS
Contrat d'association du 21 mars 1980 et avenant se rapportant à l'exercice 2022/2023 en date du 9 mars 2023
 - o Ecole élémentaire Saint Martin – 13, rue Chevreul à ANGERS
Contrat d'association en date du 11 décembre 2007 et 1^{er} avenant en date du 4 juin 2010
 - o Ecole primaire Sainte Agnès – 7, rue Volney à ANGERS
Contrat d'association en date du 2 décembre 2004

Annexe Comptable

- **La facturation aux familles**
- **Les subventions** (Manuels solaires, accompagnement...)

Les moyens mis en œuvre par l'association sont humains, matériels et financiers.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Au cours de l'exercice, un immeuble a été construit sur le site Université. Ce bâtiment sera mis en service au 01/09/2024. Pour le financer, deux emprunts ont été mis en place, l'un de 3.5 M€ débloqué en Juin 2024, et l'autre de 3.9 M€ débloqué début septembre 2024.
- Par ailleurs, suite aux travaux réalisés pour l'aménagement de laboratoires au sein de l'UCO sur l'exercice 2022/2023 et mis à la charge de l'OGEC, deux conventions ont été mises en place au 01/09/2023 :
 - o un bail professionnel entre l'UCO et l'ESSB pour la location des laboratoires ;
 - o une convention entre l'association Saint-Yves et l'ESSB pour les frais de fonctionnement et la mise à disposition du personnel.
- Concernant les effectifs, une nouvelle classe a été ouverte au collège à la rentrée 2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association Association OGEC ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-BENOIT ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Annexe Comptable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens :

Logiciel et fibre : de 1 à 15 ans

Construction sur sol d'autrui : de 5 à 30 ans

Matériel scolaire : de 3 à 10 ans

Matériel de restauration : de 3 à 10 ans

Matériel pour l'internat : de 5 à 10 ans

Installations générales : de 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau, informatique et mobilier : de 3 à 10 ans

2 - Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Annexe Comptable

4 - Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

5 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Nous ne constatons pas d'évènements postérieurs à la clôture significatifs à mentionner en annexe.

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Aucune donation temporaire d'usufruit n'a été reçue durant cet exercice.

LEGS, DONATIONS & ASSURANCE VIE

Aucun legs, donation et assurance vie n'a été reçu durant cet exercice.

Annexe Comptable

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYES

Montants des concours publics & subventions octroyés sur l'exercice :

Informations sur les concours publics et subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	Nature	Catégorie d'autorité administrative	Montant
Forfaits	Concours publics	Etat	1 066 842
Forfaits matériels et TOS	Concours publics	Région	937 803
Forfaits matériels et TOS	Concours publics	Conseil Général	522 562
Forfait externat	Concours publics	Commune	404 182
Subventions diverses	Subvention	Région	15 905
Subventions diverses	Subvention	Conseil Général	26 466
Subventions diverses	Subvention	Commune	6 925
Subventions diverses	Subvention	Académie de Nantes	429
Subventions diverses	Subvention	Parlement Européen	13 294
Subventions diverses	Subvention	Etat	430
Subventions aides apprentissage	Subvention	Etat	30 384
Total			3 025 220

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires ont été collectées, valorisées au taux du smic horaire brut et comptabilisées, ainsi que les charges sociales afférentes.

Annexe Comptable

MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS

Les contributions volontaires en nature relative à la mise à disposition gratuite de biens n'ont pas été évaluées à la clôture.

Différents biens immobiliers sont utilisés par l'Association Saint Benoît :

Bâtiment	Lieu	Type de contrat	Date de début	Durée	Propriétaire
Site Notre Dame	Salle Jean LEMERCIER dite des Jongleurs 7 rue de l'Aubrière - ANGERS	Bail emphytéotique du 15/07/1993	15/07/1993 et avenant du 16/07/2002	41 ans	Association Notre-Dame 3 rue de l'Aubrière – ANGERS)
Site Université	2 rue Daillère – ANGERS Cadastre CZ 414 pour 11 a 75 ca Et 8 rue Michelet – ANGERS Cadastre CZ 415 pour 1a 85 ca	Bail emphytéotique	01/01/1987	99 ans	Association FREPPPEL
	Gymnase, préfa, 2 préaux, Ste Bernadette, Charles de Foucault et pavillon entrée Cadastre CZ 766	Contrat de mise à disposition, renouvelable par tacite reconduction tous les ans	31/12/2009		Association FREPPPEL
	2 bis rue Daillère – ANGERS Cadastre CZ 413 (maison d'habitation)	Contrat de mise à disposition gracieuse	02/06/2015	6 ans	Association FREPPPEL
	Ecole et lycée St Pierre - Jeanne d'Arc Pas de nouvelle convention				Association FREPPPEL
	Accueil Pas de nouvelle convention				Association FREPPPEL
	Laboratoires sur le site de l'UCO	Bail professionnel	01/09/2023	10 ans	Association des Facultés et Instituts Catholiques de l'Ouest (AFICO)
Sites Collégiale et Notre Dame	Salle de sports André Bertin Rue de la Meignanane - ANGERS	Convention de mise à disposition	01/09/2018	8 ans	Ville D'ANGERS

Annexe Comptable

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements financiers donnés et reçus :

Emprunt Caisse d'Epargne 256 K€ :

- Caution donnée pour 50 % du capital restant dû, soit au 31/08/2024 : 28 940 €
- Caution reçue de la CECG (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions) à hauteur de 28 940 €

Emprunt Caisse d'Epargne 3.5 M€ :

- Caution reçue de la CEG (Compagnie Européenne de Garanties) à hauteur de 50%, soit au 31/08/2024 : 1 736 243.50€
- Caution reçue de l'association FREPPEL à hauteur de 50%, soit au 31/08/2024 : 1 736 243.50€

Emprunt Société Générale 3.9 M€ :

- Caution reçue de l'association FREPPEL à hauteur de 50%, soit au 31/08/2024 : 704.50 €
- Le déblocage du solde a eu lieu le 03/09/2024.

Acte de nantissement du 16/12/2021 pour l'emprunt de l'Association La Collégiale auprès de la Société Générale pour 3.3 M€ :

- Nantissement de 825.000 € + tous les intérêts, frais et accessoires, pour une durée de 8 ans
- puis nantissement de 412.500€ + tous les intérêts, frais et accessoires, sur une durée de 7 ans

Engagements réciproques :

Intérêts restant à courir sur emprunts : 1 768 753 €

AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF :

L'effectif du personnel est de 73.35 équivalents temps plein sur cet exercice.

REMUNERATION DES 3 OU 5 PLUS HAUTS SALAIRES

En regard de l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative aux rémunérations et avantages alloués aux dirigeants, cette information n'est pas donnée pour des motifs liés à la confidentialité.

TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES CONTREPARTIES

Il n'a pas été effectué de transactions non habituelles au cours de cet exercice.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes pour l'année scolaire 2023/2024 s'élèvent à 12.377 euros.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/08/2024
		Réévaluations	Augmentations Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	71 406		9 588		80 994
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 406		9 588		80 994
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement	7 782 574			63 494	7 719 079
Instal technique, matériel outillage industriels	3 235 097		573 508		3 808 606
Instal., agencement, aménagement divers	3 023 205		58 629		3 081 834
Matériel de transport	10 771				10 771
Matériel de bureau, informatique et mobilier	340 050		19 511		359 562
Emballages récupérables et divers	4 000				4 000
Immobilisations corporelles en cours	912 176		6 895 160	340 947	7 466 389
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 307 874		7 546 808	404 441	22 450 241
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés	1 040 430				1 040 430
Prêts et autres immobilisations financières	942 159		9 542	5 496	946 205
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 982 589		9 542	5 496	1 986 635
TOTAL	17 361 869		7 565 938	409 938	24 517 870

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	41 119	7 165		48 284
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 119	7 165		48 284
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	7 450 089	102 970	63 494	7 489 565
Instal technique, matériel outillage industriels	2 554 210	260 421		2 814 631
Autres instal., agencement, aménagement divers	2 559 869	95 765		2 655 634
Matériel de transport	10 771			10 771
Matériel de bureau, mobilier	252 433	23 766		276 200
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 827 372	482 923	63 494	13 246 801
TOTAL	12 868 491	490 088	63 494	13 295 085

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2024		
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Pour litiges						
Pour garanties données aux clients						
Pour pertes sur marchés à terme						
Pour amendes et pénalités						
Pour pertes de change						
Pour pensions et obligations similaires	276 892	10 198		287 090		
Pour impôts						
Pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres		25 000		25 000		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	276 892	35 198		312 090		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
		26 662		26 662		
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	10 937	5 879	6 099	10 716
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 299			1 299
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	38 898	5 879	32 761	12 015		
TOTAL GENERAL	315 790	41 077	32 761	324 105		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		41 077	6 099 26 662			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Détail des provisions

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

L'indemnité de fin de carrière de l'ensemble du personnel de l'Association représentée au 31 août 2024 s'élève à 287 090 €. Cette provision est calculée sur la base définie par la convention Convention EPNL avec avenant 2022-02 du 11 avril 2022.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- Ensemble du personnel sous contrat à durée indéterminée
- application de la table de mortalité TG05
- taux d'actualisation 3.5% (Taux Ibox moyenne de 2022 jusqu'à mai 2024)
- table de progression des salaires 2 % constant
- taux de charges sociales 42.99%
- table de rotation du personnel faible
- âge de départ fixé à 64 ans.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Sur la provision pour dépréciation des immobilisations financières

Contrat de capitalisation souscrit auprès d'AG2R la mondiale.

Valeur d'entrée : 1 000 000 €

Valorisation du contrat au 31/08/2024 : 1 018 576 €

Reprise de la provision du 31/08/2023 pour 26 662€.

Sur les créances et autres provisions pour dépréciation

Les créances sur les familles ont fait l'objet de provisions dont les taux varient en fonction de leur ancienneté et si l'élève poursuit ou non sa scolarité dans l'établissement.

Créances et Dettes

	31/08/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	117 432	3 559	113 874
Autres immobilisations financières	828 773	4 373	824 400
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	24 824	24 824	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 106	5 106	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	123 968	123 968	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	24 042	24 042	
Charges constatées d'avance	269 811	269 811	
TOTAL DES CREANCES	1 393 956	455 682	938 274
Prêts accordés en cours d'exercice	9 542		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 496		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/08/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	74	74		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 553 880	163 167	536 694	2 854 019
Emprunts et dettes financières divers	109 226	109 226		
Fournisseurs et comptes rattachés	231 097	231 097		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	83 793	83 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 197	143 197		
Impôts sur les bénéfices	9 642	9 642		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	62 550	62 550		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	419 305	419 305		
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	19 246	19 246		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	538 405	538 405		
TOTAL DES DETTES	5 170 415	1 779 701	536 694	2 854 019
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 501 407			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	53 765			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/08/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2024
Fonds propres sans droit de reprise	5 659 435	(212 511)			5 446 924
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(212 511)	212 511	241 706		241 706
Situation nette	5 446 924		241 706		5 688 629
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 493 199		345 658	312 775	1 526 082
Provisions réglementées					
TOTAL	6 940 122		587 363	312 775	7 214 711

Etat des subventions

Dans le cadre des lois Falloux applicables aux collèges et lycées sous contrat, l'OGEC Ensemble Scolaire Saint Benoît perçoit (ou a perçu) des subventions des collectivités territoriales :

- pour le collège, du Conseil Général de Maine et Loire
- pour le lycée, de la Région Pays de la Loire

en vue d'assurer le financement des investissements inscriptibles dans le cadre de ces lois.

Afin de permettre une lecture économique de son compte de résultat, prenant en compte la dépréciation nette de ses investissements, l'Association rapporte, pour l'ensemble des biens subventionnés, la quote-part annuelle de subvention allouée en proportion du montant des amortissements bruts pratiqués.

VALEURS BRUTES	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
<u>Subventions d'Investissements</u>				
- Subventions Etat	4 896	7 628		12 524
- Subventions Région autres biens	2 491 847	322 181	319 359	2 494 670
- Subvention Région 4.0	94 886			94 886
- Subventions travaux STL ETSCO	7 252			7 252
- Subventions équipements STL ETSCO	21 705			21 705
- Subventions Tice	307 940	15 849	43 417	280 372
- Subventions CG 49 Autres biens	141 868		13 514	128 354
- Subvention taxe d'apprentissage	7 688			7 688
	3 078 083	345 658	376 290	3 047 450

Etat des subventions

IMPUTEES AUX RESULTATS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
<u>Subventions d'Investissements</u>				
- Subventions Etat	2 449	1 443		3 892
- Subventions Région autres biens	1 308 401	211 894	319 359	1 200 937
- Subvention Région 4.0	41 526	31629		73 155
- Subventions travaux STL ETSCO	1 986	1450		3 437
- Subventions équipements STL ETSCO	3 629	4385		8 015
- Subventions Tice	140 942	48 369	43 417	145 894
- Subventions CG 49 Autres biens	81 213	12 835	13 514	80 534
- Subvention taxe d'apprentissage	4 736	769		5 505
	1 584 883	312 775	376 290	1 521 367

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/08/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/08/2024	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont f ds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation

Manuels scolaires

Voyages scolaires et activités

Contributions financières d'autres org.

Contribution travaux site Université

311 884

311 884

311 884

Ressources liées à la générosité du public

TOTAL**311 884****311 884****311 884**

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			269 811
		269 811	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL **269 811**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/08/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			538 405
		538 405	

Produits constatés d'avance - FINANCIERS

Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS

TOTAL **538 405**

Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

Total des Produits à recevoir : 13 271 €

Produits à recevoir	1 234
Intérêts courus à recevoir	12 037

Charges à payer

Total des Charges à payer : 326 321 €

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 22 180 €

Intérêts courus sur emprunt cais	36
Intérêts courus sur emprunt CE	22 070
Intérêts courus à payer	74

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 88 398 €

Fournisseurs - fact non parvenues	88 398
-----------------------------------	--------

Dettes fiscales et sociales : 87 770 €

Prov. congés payés	7 897
Dettes provisionnées pour prime	29 930
Ij cpam à régulariser	725
Prov. ch. soc. s/ congés payés	3 395
Autres charges à payer	20 860
Charges à payer	24 963